

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 422 portant interdiction de séjour dans le Cercle de Djibouti

n° 422

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 avril 1962

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro
30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

sont interdit de séjour dans le Cercle de Djibouti pour un an et deux ans: — Mohamed Abdoukader Robleh, somali issa odagob rer coul,se disant né à Djibouti, vers 1940 de Abdoukader Robleh et de Mariam Hersi, condamné le 7 novembre 1960 par le Tribunal Supérieur d'Appel à 18 mois de prison et 1 an d'interdiction de séjour pour vol. — Aden Abdillahi Waberi, somali issa mamassan badarahan,se disant né vers 1941 à Djibouti, de Abdillahi Waberi et de Adio Bogoreh, condamné le 24 janvier 1962 à 1 an de prison et 2 ans d'interdiction de séjour par le Tribunal Correctionnel pour vol.